



CONSIGNE DE NAVIGABILITÉ

La présente Consigne de navigabilité (CN) est publiée en vertu du Règlement de l'aviation canadien (RAC) 521.427. Il est interdit à toute personne d'effectuer ou de permettre le décollage d'un aéronef dont elle à la garde et la responsabilité sauf si les exigences du RAC 605.84 se rapportant aux CN sont satisfaites. L'annexe H de la norme 625 – Normes relatives à l'équipement et à la maintenance des aéronefs, contient des informations concernant d'autres moyens de conformité à la CN.

Numéro :

CF-2016-09

Date d'entrée en vigueur :

4 avril 2016

ATA :

62

Certificat de type :

H-92

Sujet :

Rotor principal – Corrosion des faisceaux torsibles

Applicabilité :

Les hélicoptères de Bell Helicopter Textron Canada Limitée (BHTC) suivants, équipés des faisceaux torsibles visés :

Modèles 206A et 206B tous les numéros de série,

Modèle 206L, tous les numéros de série,

Modèle 206L1, tous les numéros de série,

Modèle 206L3, tous les numéros de série,

Modèle 206L4, tous les numéros de série.

Faisceaux torsibles visés :

Références (réf.) 206-011-147-005, numéros de série BTF-23868 à BTF-24277

Réf. 206-011-147-007, numéros de série BT-22719 à BT-23437

Conformité :

Dans les 25 heures de temps dans les airs à partir de la date d'entrée en vigueur de la présente CN, à moins que ce ne soit déjà fait.

Contexte :

Il a été constaté que le revêtement protecteur d'uréthane des faisceaux torsibles énumérés dans la section Applicabilité peut se fissurer. Cet état peut provoquer une corrosion interne des faisceaux torsibles. Les faisceaux torsibles corrodés peuvent subir une rupture avant d'atteindre leur durée de vie approuvée et, en conséquence, entraîner une perte de maîtrise de l'hélicoptère. En conséquence, une réduction des limites de navigabilité des pièces visées est nécessaire. Les nouvelles durées de vie sont spécifiées dans la section Mesures correctives de la présente CN.

En raison de la portée limitée de ce problème, le calendrier des limites de navigabilité (chapitre 4 du manuel d'entretien) des modèles d'hélicoptère visés ne sera pas révisé pour incorporer ces modifications. La durée de vie des faisceaux torsibles qui ne sont pas visés par ce problème de qualité (c'est-à-dire qu'ils ne sont pas précisés dans la section Applicabilité de la présente CN) ne change pas par rapport au calendrier des limites de navigabilité.

BHTC a noté que le faisceau réf 206-011-147-005 est utilisable uniquement sur les modèles 206A et 206B, tandis que réf 206-011-147-007 est utilisable sur tous les modèles listés dans la section Applicabilité de la présente CN.

Mesures correctives :

Examiner les dossiers de l'hélicoptère pour trouver les faisceaux torsibles visés par la présente CN.

Retirer du service les faisceaux torsibles visés par la présente CN qui ont atteint ou qui ont dépassé les 1000 heures de temps dans les airs ou 18 mois, selon la première de ces deux éventualités. Le Temps en service commence lorsque le moyeu de rotor contenant la partie visée est installé sur un hélicoptère.

Consigner les nouvelles limites de navigabilité dans le dossier historique des composants, 1000 heures de temps dans les airs ou 18 mois, selon la première de ces deux éventualités, pour les pièces en service visées qui n'ont toujours pas atteint la limite de navigabilité.

À partir de la date d'entrée en vigueur de la présente CN, il est interdit à quiconque de permettre l'installation d'un faisceau torsible visé qui a accumulé 1000 heures de temps dans les airs ou plus, ou 18 mois en service ou plus.

Référence de la documentation du titulaire du document d'approbation de la conception :

La présente CN intègre les exigences des bulletins de service d'alertes (BSA) de BHTC suivantes :

1. BSA 206-13-130 — faisceaux torsibles, 206-011-147-005 et 206-011-147-007, réduction des limites de navigabilité
2. BSA 206L-13-171 — faisceaux torsibles, 206-011-147-007, réduction des limites de navigabilité

Autorisation :

Pour le ministre des Transports,

ORIGINAL SIGNÉ PAR

Rémy Knoerr
Chef, Maintien de la navigabilité aérienne
Émis le 21 mars 2016

Contact :

Ross McGowan, Maintien de la navigabilité aérienne, Ottawa, téléphone 1-888-663-3639, télécopieur 613-996-9178 ou courrier électronique CN-AD@tc.gc.ca, ou tout Centre de Transports Canada.